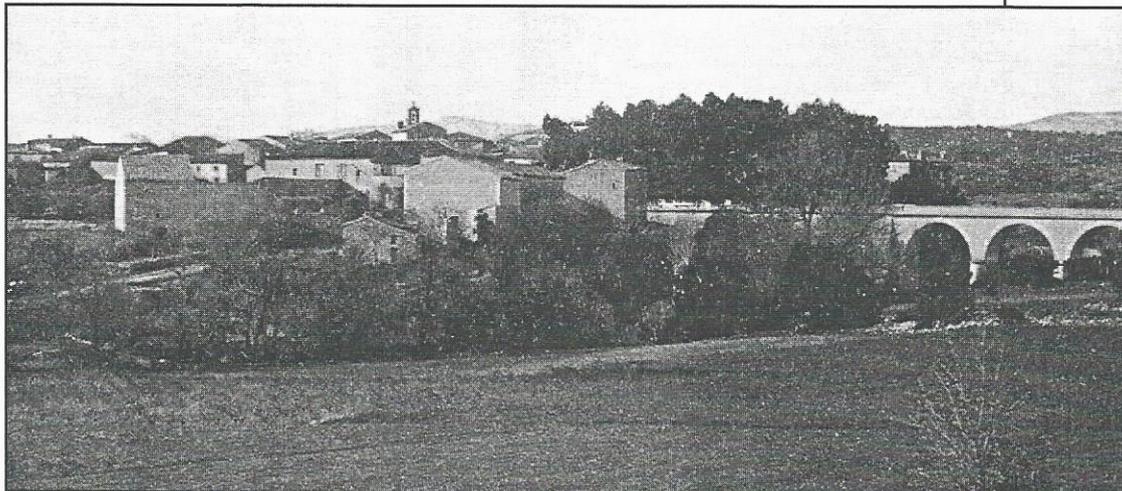


Le journal ^{de} Buzignargues

n°4 / janvier 2003

Bulletin
d'information
communale



Le mot du Maire

L'année 2002 s'achève par de terribles inondations dans notre région et notamment chez nos voisins du pays de Sommières. Notre commune classée sinistrée n'a subi que des dégâts matériels sur la voirie pour un montant estimé à 98 173 euros.

Je tiens à remercier les administrés pour la solidarité dont ils ont su faire preuve à l'égard de la commune de Sommières par l'aide et les dons apportés.

La nouvelle année va concrétiser le travail accompli par l'ensemble du conseil municipal :

Les travaux de restauration de la voirie ne commenceront qu'après l'obtention de toutes les subventions ;

Les travaux de réhabilitation du four communal devraient débuter au mois d'avril ;

L'étude du schéma d'assainissement commencera pour se terminer en juin 2003 ;

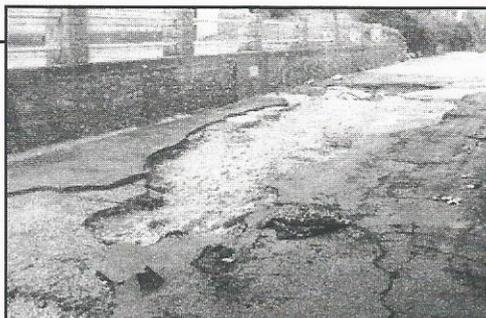
Enfin, la numérotation des rues verra le jour.

Je vous invite à découvrir la nouvelle présentation du bulletin municipal réalisée gracieusement par Aline Mathieu que nous remercions chaleureusement.

Je souhaite à chacun d'entre vous joie et bonheur à l'occasion de cette nouvelle année !

Le Maire

Agnès ROUVIERE-ESPOSITO



Aperçu des dégâts occasionnés par les inondations de septembre sur la voirie (station de pompage de Fontbonne)

Budget supplémentaire

La répartition de l'excédent de l'année précédente et des recettes nouvelles s'est effectuée de la manière suivante :

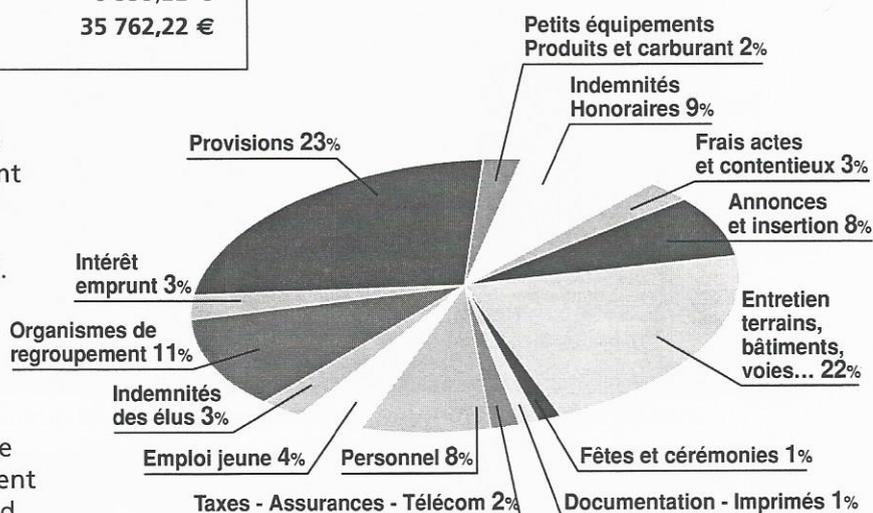
Dépenses de Fonctionnement

| | |
|--|--------------------|
| Petits équipements - Produits et carburant | 860,00 € |
| Indemnité - Honoraires | 3 072,00 € |
| Frais actes et contentieux | 1 000,00 € |
| Annonces et insertion | 2 800,00 € |
| Entretien terrains, bâtiments, voies... | 7 700,00 € |
| Fête et cérémonies | 500,00 € |
| Documentation - Imprimés | 400,00 € |
| Taxes - Assurances - Télécom | 565,00 € |
| Personnel | 2 830,00 € |
| Emploi jeune | 1 500,00 € |
| Indemnités des élus | 1 000,00 € |
| Organismes de regroupement | 4 000,00 € |
| Intérêt emprunt | 1 000,00 € |
| Provisions | 8 535,22 € |
| Total Fonctionnement | 35 762,22 € |

La plupart des affectations ont été faites au vu des dépenses des années antérieures et viennent en complément de sommes qui n'étaient pas disponibles à l'élaboration du budget principal.

Toutefois certains chiffres sont à commenter :

- **Annonces et insertion** : 2 800 € correspondant au prix d'une enquête publique qui doit précéder le déclassement d'un chemin communal en bord de rivière au moulin bas, en vue d'une vente à particulier. Cette somme sera bien sûr répercutée dans le prix de vente du terrain.
- **Entretien voirie** : Une somme de 4 500 € a été affectée pour un programme de réfection et création de fossés, étape nécessaire avant tous travaux de remise en état de certaines chaussées.
- **Emploi jeune** : Une somme de 1 500 € à rajouter au 9 478 € affectés dans le budget principal. Cette somme constituera une provision dans l'éventualité d'une transformation de l'emploi jeune en emploi définitif dans le futur.
- **Provisions** : Cette somme sera répartie ultérieurement au budget primitif 2003 en vue de couvrir des travaux que nous n'avons pu inscrire car nous n'avons pas encore à ce jour toutes les données chiffrées.



Recettes de Fonctionnement

Ces nouvelles dépenses sont financées par deux recettes non prévues au budget principal et par l'excédent de 2001 en fonctionnement :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Taxe droit de mutation | 15 381,35 € |
| Dotation Globale Fonctionnement | 1 038,00 € |
| Excédent reporté | 19 342,87 € |
| Total Recettes | 35 762,22 € |

Nouvelles Dépenses d'Investissement

Coté investissement :

- Une nouvelle subvention est inscrite (conseil général) toutefois l'attente de dernières subventions bloque toujours le début des travaux d'aménagement du four.
- Une somme de 5 010,10 € a été rajoutée au 15 244 € du budget principal dans le but d'acquérir le terrain attenant au foyer communal suite à l'acceptation de la DUP.
- Le mot assainissement apparaît enfin dans le budget. Après le vote par le département et l'agence de l'eau des subventions attendues, le schéma directeur d'assainissement de la commune va pouvoir voir le jour.
- La numérotation des habitations qui s'avère nécessaire pour l'avenir va faire l'objet d'une étude.
- La borne incendie nouvellement posée dans les Candinières s'avérant moins chère que prévue, une somme de 606,18 € a pu être employée à d'autres fins.

| | |
|--|--------------------|
| Terrain nu | 5 010,10 € |
| Matériel incendie | - 606,18 € |
| Matériel de bureau | 305,00 € |
| Remboursement caution | 1 830,00 € |
| Le four | 14 072,30 € |
| Réseau : schéma directeur assainissement | 21 528,00 € |
| Etude numérotation des rues | 2 300,00 € |
| Réseaux voirie | 7 879,18 € |
| Outillage | 1 550,00 € |
| Total Dépenses | 53 868,40 € |

Nouvelles Recettes d'Investissement

L'ensemble de ces investissements sera financé par l'excédent de 2001, par un virement d'excédent de la section fonctionnement vers la section investissement et par diverses subventions et autres recettes.

| | |
|---|--------------------|
| Virement capital du fonctionnement | 17 236,74 € |
| FCTVA | - 263,88 € |
| TLE | 626,00 € |
| Subvention le four | 9 367,00 € |
| Cautions | 1 925,60 € |
| Emprunt Assainissement | 7 128,00 € |
| Subvention assainissement : Département | 3 600,00 € |
| Subvention assainissement : Agence de l'eau | 10 800,00 € |
| Total Recettes | 50 419,46 € |

Le journal **Buzignargues**
Affaires scolaires

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle institutrice du primaire, Mme Joëlle FIRBO, venue en remplacement de Mme BARNIER.

Mme SEGONS, institutrice du primaire organise pour l'année scolaire 2002-2003, un projet classe patrimoine autour du thème théâtre et expression. Ainsi, les enfants vont partir une semaine au centre Ressources de l'Education nationale à Pézenas. La commune de Buzignargues soutient ce projet à hauteur de 30 € par enfant (8 élèves concernés).

Afin de clôturer le financement de ce projet, les enfants du cycle 3 vendent des cartes de vœux à la population (3 € les 8 cartes).

Garderie

Suite au questionnaire soumis aux parents en juin 02, la nécessité d'ouverture de la garderie le matin n'a pas été retenue par les municipalités dans la mesure où seules deux familles semblaient concernées. La garderie du soir est quant à elle maintenue de 16h30 à 18h00 au tarif de 1,50 € le ticket (vendus par 10). En ce qui concerne l'année scolaire 2003-2004, un nouveau sondage sera effectué auprès des parents en juin 2003.

Vente de tickets cantine-garderie

Pour faciliter l'achat des tickets, la Mairie de Buzignargues souhaiterait s'associer à la vente effectuée dorénavant et déjà au secrétariat de Galargues (régie principale) afin d'offrir aux parents des heures d'ouverture plus large. Cette proposition ne pourra être retenue qu'après accord de la Mairie de Galargues dont nous dépendons pour ce service. Nous sommes en attente de leur réponse.

Rentrée scolaire 2003 - 2004

Etant donnés les effectifs actuels et à venir, la classe des petits ne pourra pas accueillir les deux ans et six mois. La classe des CE2/CM1/CM2 sera redécoupée différemment.

Déclaration d'utilité Publique sur la parcelle B 186

Suite au rapport remis par le commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet a déclaré d'utilité publique l'acquisition de la parcelle en vue d'aménager l'accès à la salle polyvalente.

Après réactualisation de l'estimation des domaines, la commune a proposé une indemnisation d'un montant de 20 255 € à Monsieur Bernard BEAUQUIER.

Ce dernier n'ayant pas répondu dans les délais impartis à notre proposition d'achat, le Conseil municipal va demander à M. le Préfet de bien vouloir désigner le juge judiciaire qui sera chargé de fixer le montant de l'indemnité.

Nous vous rappelons que le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie pendant une période d'un an allant du mois d'août 2002 au mois d'août 2003.

Réhabilitation du Four communal

De nouvelles subventions viennent d'être attribuées au projet par le Conseil général : 9 367 € ont été attribués pour l'aménagement de l'étage.

17 314 € pour l'aménagement du rez-de-chaussée qui prévoit la conservation du four à pain et la réalisation d'une petite salle à vocation multiple (salle de réunion, salle d'exposition, lieu de rencontre...)

Nous sommes encore en attente d'une subvention de la Région.

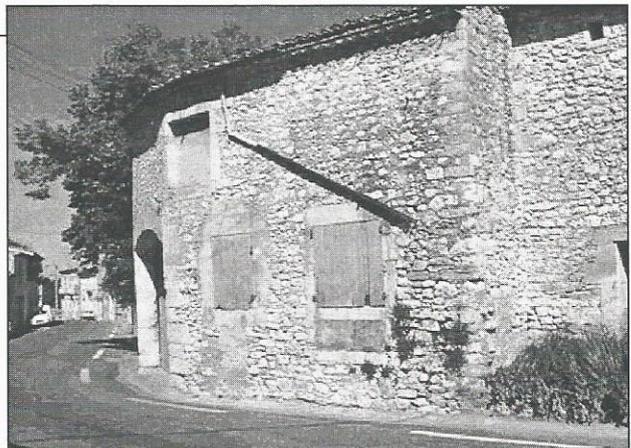
En tout état de cause la consultation des entreprises devrait avoir lieu début 2003 pour un commencement des travaux au mois d'avril.

Location de la Bâtisse B 240, rue des Candinières dénommée « La Cave »

La SARL FUN TRAMPO était à la recherche d'un entrepôt.

Cette société fabrique des structures métalliques permettant d'attacher un ou plusieurs trampolines afin de pouvoir réaliser dès l'âge de trois ans des acrobaties aériennes en toute sécurité.

Le conseil municipal a jugé que la location de « La Cave » permettrait d'amortir les frais occasionnés par les quelques travaux effectués sur cette bâtisse et viendrait compléter le budget de fonctionnement de la commune.



Départ de la société ADECCO au 31 octobre 2002

En raison d'une restructuration, la société ADECCO quitte Buzignargues au 31 octobre 2002. Depuis cette date, la location de l'ancienne salle de classe est possible.

Cette salle d'une superficie de 48 m² avec cour adjacente et parking privé peut accueillir des bureaux administratifs.

Toute personne ou entreprise intéressée doit contacter la Mairie au 04 67 86 91 52.

Projet d'acquisition des parcelles A 88, A 254, B 300, B 301 et B 302

Suite au retrait de la vente des parcelles concernées par M. MARTIN, le projet de la commune n'a plus lieu d'être.

L'Eglise de Buzignargues est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des bâtiments de France, ce qui nous oblige en matière d'urbanisme à respecter un certain nombre de prescriptions édictées par le Service des Bâtiments de France. Ces règles applicables dans une zone assez large (dans un rayon de 500 m autour de l'Eglise) sont certes utiles pour la préservation des sites mais paraissent aux yeux des administrés excessives et coûteuses. En effet, trop souvent les projets soumis à ces services se heurtent à des prescriptions très contraignantes voire même à des refus catégoriques ce qui à notre grand regret décourage parfois les meilleures volontés. La commune a rencontré à ce sujet Madame Boutry, responsable de notre secteur et lui a fait part de ses difficultés.

Le souci du Conseil municipal est de conserver le patrimoine architectural du village mais également d'apporter une attention particulière à son développement futur.

C'est pourquoi, nous avons mis en place un **cahier des charges** :

- En matière de clôture : toutes nouvelles autorisations de travaux devront correspondre à l'une des propositions suivantes :
 - Le long des voies hauteur maximum du mur de clôture fini 1,20 m.
 - Muret de clôture rehaussé d'un grillage hauteur maximum 1,80 m.
 - Grillage seul 1,80 m maximum.
 - Haie paysagère.
 - Mur mitoyen 2 m maximum.
- En matière de parking : afin de sécuriser les voies et la sortie de la propriété, un parking privatif sera demandé pour chaque construction.
- En matière d'alignement : chaque autorisation fera l'objet d'une prescription fonction de la nature de la voie existante et de son évolution possible dans le futur.
- Concernant les risques d'inondation : dans les zones sensibles, un relevé topographique sera exigé par la municipalité.
- Concernant l'assainissement autonome : dans les zones sensibles, une étude de sol pourra être demandée.
- Enfin, en matière de réseaux :
 - Les branchements aux réseaux France Télécom devront être effectués en souterrain.

Ce cahier des charges non exhaustif pourra être complété au fur et à mesure de notre réflexion. Il est élaboré dans le souci de privilégier les règles de sécurité afin d'éviter le plus possible tout risque de dysfonctionnement ultérieur et également dans un souci esthétique. A cet effet, nous vous rappelons que tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration ou autorisation préalable en mairie.

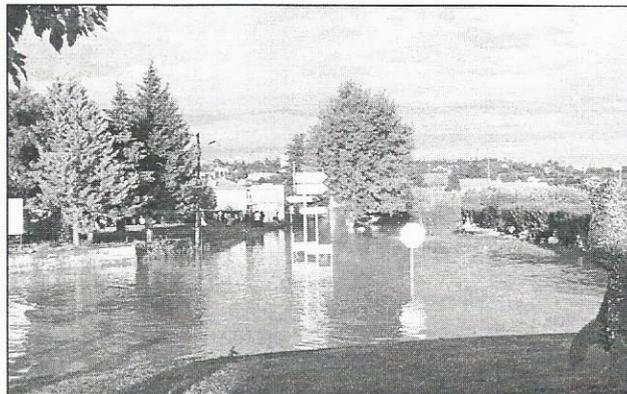
Le permis de construire est obligatoire pour tous les travaux de construction à usage ou non d'habitation, ainsi qu'à tous travaux ayant pour effet de modifier une construction existante, son aspect ou son volume, ou d'en changer la destination. Cependant certains travaux en raison de leur nature ou de leur faible importance, sont exemptés de permis et soumis à une déclaration de travaux (ravalement, ouverture d'une fenêtre, réfection d'un toit, création d'un garage, d'un abris de jardin ne dépassant pas 20 m² au sol).

Suite à la dissolution du SIVOM de Sommières en date du 9 octobre, et après de nombreuses réunions de travail, le Conseil municipal de Buzignargues, lors de la séance en date du 19 novembre 2002, a pris la décision de demander son intégration à

la Communauté de Communes Ceps et Sylves (composée des communes de Saint-Jean-de-Cornies et de Saint-Hilaire-de-Beauvoir) à compter du 1er janvier 2003.

Les communes de Galargues, Garrigues et Campagne ont eu la même démarche. Nous sommes donc en attente de l'accord de Monsieur le Préfet qui est seul compétent pour fixer le nouveau périmètre de cette structure.

Afin que chacun appréhende le mieux possible les conséquences de cette décision, nous vous proposerons un dossier spécial « Communauté de Communes » lors du prochain bulletin municipal.



Actions de solidarité

Soutien aux sinistrés de Sommières

Madame le maire a remis au Maire de Sommières une participation de 230 € de la part de la commune de Buzignargues ainsi qu'une somme de 290 € don des habitants pour la collecte organisée à la Mairie. Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette opération.

Par ailleurs la commune a tenu à soutenir les orphelins et pupilles des sapeurs pompiers de l'Hérault en leur attribuant une somme de 77 €.

Opération "bouchons"

La municipalité souhaite s'associer à l'opération « bouchons » qui consiste à récupérer tous les bouchons en plastique. La revalorisation de ces bouchons permet de fabriquer des fauteuils pour les handicapés ainsi que de nombreux objets en plastiques (conteneurs à ordures ménagères, palettes...). Une urne est ainsi à votre disposition au secrétariat de mairie à compter de janvier 2003.

Association Cyclamed

Par ailleurs, la commune soutient l'association CYCLAMED en mettant à disposition des habitants une urne destinée à recueillir les boîtes de médicaments périmés ou non (pleines ou vides).

Semaine bleue



A l'occasion de la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées et en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole une rencontre a été organisée par la commune.

Cette journée orchestrée par Nicole FOULQUIER et Rose Marie BERGER avait pour thème « *Comment entretenir sa mémoire* ».

Les participants se sont donc retrouvés le mardi 15 octobre à la salle du Conseil municipal pour une conférence-débat suivi d'un petit goûter offert par la MSA.

Nous tenons à renouveler notre gratitude au Docteur PONTICACCIA, gérontologue à Montpellier et résidente de Buzignargues, qui a gracieusement animé cette journée.

Projet d'une animation socio-culturelle sur Buzignargues

Mme Marie-Ange COURTEHOUX – Art-thérapeute – et Mme Brigitte AMBROSINO – psychomotricienne – souhaiteraient mettre en place sur la commune une association pour promouvoir des activités diverses. L'objectif de l'association serait d'amener aux personnes âgées, aux mamans, aux enfants la possibilité de se détendre, d'apprendre, d'échanger et de se rencontrer autour d'un programme qui pourrait être : la peinture, la relaxation, la poésie, la sculpture, des soirées à thème groupe de parole, des conférences, des expositions, initiation informatique, Internet etc...

La trame du projet n'est pas limitée, elle reste ouverte à toutes propositions.

Avant de se lancer dans cette aventure, nos intervenantes souhaiteraient savoir si la population serait favorable à un tel projet. Ainsi, toute personne intéressée peut se faire connaître au 06 63 48 63 70 ou au 04 67 04 06 51.

Rencontres récréatives

Nicole Foulquier a repris les animations du mercredi après-midi. Nous encourageons jeunes et moins jeunes à se joindre à ce groupe sympathique. Toute activité peut être pratiquée.



Caisse locale de GROUPAMA

A compter du 1er janvier 03, la caisse locale de Groupama, située à Galargues fermera définitivement ses portes. En effet, le service est désormais relocalisé à Boisseron, ouvert tous les jours de 14 h à 18h (Horaires susceptibles d'être modifiés).

Nous rappelons aux personnes qui ont des difficultés pour se déplacer que GROUPAMA se déplace à domicile sur rendez-vous.

SODETRHE

La SODETRHE nous informe qu'à compter du 2 décembre prochain, les lignes départementales desservant les communes situées au Nord de Montpellier vont être connectées à la ligne 1 du tramway. De nouveaux titres vont remplacer tous les titres SODETRHE papiers actuels.

Vous pourrez ainsi utiliser la correspondance tramway sans pour cela changer de billet.

Pour tout renseignement, veuillez contacter TaM : 04 67 22 87 87 ou SODETRHE 04 67 67 74 74.

Le Conseil général de l'Hérault dédommage les abonnés scolaires et les abonnés mensuels du réseau départemental à la suite de la grève des salariés des Courriers du midi du 23 septembre au 28 octobre 2002.

APE (association des proches de l'école)

- Spectacles
- Vente de fleurs
- Marché aux Puces (lundi de Pâques)
- Kermesse... sont au rendez-vous de l'année 2003.

Illuminations

Cet hiver, le village s'est paré de nombreuses illuminations. Certains contribuables inquiets peuvent penser que ce sont là des dépenses bien futiles ! Il n'en est rien, une commune du département nous a en effet généreusement fait don de ces décorations.

Civisme

Certains administrés ont fait l'objet d'actions malveillantes (compteur électrique saccagé...). Nous déplorons ces incidents et en appelons au civisme de chacun.

Naissance

Bonjour au petit Dorian ALMUNEAU né le 8 octobre 2002, à Montpellier.
Félicitations aux heureux parents !

Mariage

Félicitations à Anita GOSSELIN et Didier POTIGNY qui se sont unis le 9 novembre 2002 !

Décès

Mme Elise PONCET née Causse décédée le 22 juin 2002.

"Lili", qui a assuré pendant de nombreuses années la fonction de postière, restera une figure emblématique de notre village.

Mme Lucienne FOURNIER décédée le 19 août dernier. Nous rappelons qu'elle a formé de nombreux enfants de la commune dans le cadre de sa fonction d'institutrice.

Mme Suzanne GAY décédée le 28 juin 2002.

A la Maison de retraite :

Mme Simone FIET décédée le 9 août et M. Antoine MUSIAL décédé le 7 novembre 2002.

Nous renouvelons nos condoléances à tous les membres de leurs familles.

Place de la Mairie à Buzignargues



Début du siècle.



Novembre 2002.